

COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2025

Date de convocation : 9 janvier 2025

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12

Dominique CHAMBON, Astrid CONSTANTIN, Francis DEBREY, Emmanuel DEMOUGE, Victoire DUFRESNE, Antoine FORGAR, Jean GOUVERNEUR, Linda GUITTET, Evelyne HUROT, Nadine LECOMTE, Karine MAUREY, Laurent SUBLARD formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Bruno CARLIER (avec pouvoir donné à Jean GOUVERNEUR), Anne LANGARD (sans pouvoir), Philippe RUMINY (sans pouvoir).

Membres votants : 12
Membres représentés : 1

Présidence : Francis DEBREY
Secrétaire : Jean Gouverneur

OBJET : DROIT DE PLACE PIZZAIOLO

Vu la demande formulée par Monsieur CIFIER Guillaume qui souhaite conserver un emplacement pour un camion destiné à la vente à emporter de pizzas,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2331-3, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- à autoriser M. CIFIER à s'installer sur le parking de l'église tous les vendredis soirs à partir de 17h,
- à fixer un droit de place de 10 € par jour d'activité, destiné à couvrir notamment les frais de mise à disposition du courant électrique utilisé par le demandeur.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.

